

Communiqué de presse du 21 novembre 2009

## **Swissolar se base sur une étude européenne pour exiger 12 pour cent de courant solaire d'ici 2030**

**Avec des conditions-cadres politiques appropriées, l'adaptation des réseaux d'approvisionnement électrique et un abaissement rapide des coûts industriels, la Suisse peut atteindre l'objectif européen de 12 pour cent de couverture de la consommation de courant au moyen d'installations photovoltaïques. C'est au Parlement fédéral de faire le premier pas dans ce sens en déplaçant la rétribution à prix coûtant du courant injecté (RPC). A ce jour, la Suisse n'a qu'un demi pour mille de courant solaire dans son réseau.**

La fédération européenne de l'industrie photovoltaïque (EPIA) montre dans son étude '[SET FOR 2020](#)' que d'ici 2020 les installations photovoltaïques peuvent fournir 12 pour cent de la consommation électrique en Europe. Cette étude montre qu'une telle extension des capacités aurait une grande utilité écologique, économique et sociale. Les chiffres pour la Suisse sont maintenant disponibles.

Swissolar a mandaté l'entreprise Nowak Energie & Technologie AG pour faire une évaluation du rapport SET FOR 2020 d'un point de vue suisse. Le résultat résumé est :

- D'ici 2020, il serait aussi possible de produire 12 pour cent de la consommation de courant suisse avec des installations photovoltaïques. Mais cet objectif ne pourra être atteint qu'au prix de très gros efforts, parce que du fait de sa politique de promotion hésitante la Suisse a 10 ans de retard sur des pays comme l'Allemagne et que contrairement à d'autres pays il est pratiquement impossible d'y faire des installations en plein champ.
- Le scénario modéré considère toutefois que les 12 % sont atteignables d'ici 2030. Pour 2020 cela correspond à l'objectif intermédiaire de 1 m<sup>2</sup> de cellules solaires par habitant tel que fixé par Swissolar en 2007. Le montage de ces installations pourrait se limiter aux surfaces de bâtiments et ne pas se faire en plein champ. Il faudrait une croissance annuelle du marché de 40 % d'ici 2012, décroissant ultérieurement à 23 % puis 18 %.
- Mais d'importants efforts sont aussi nécessaires pour la réalisation du scénario modéré : L'industrie photovoltaïque doit continuer à faire baisser les prix, le secteur de l'électricité doit adapter les réseaux de transport de l'électricité aux nouveaux besoins et la politique doit fixer les conditions-cadres appropriées, ainsi que soutenir la formation des spécialistes nécessaires.

Swissolar se base sur cette étude pour exiger la fixation d'un objectif photovoltaïque contraignant de 12 pour cent de la consommation suisse de courant d'ici 2030. C'est la seule façon d'assurer que la Suisse ne rate pas la correspondance avec le train photovoltaïque international en croissance rapide et ne perde pas sa position à succès particulièrement dans l'intégration des installations solaires dans les bâtiments.

Pour atteindre cet objectif, il est décisif de débloquer rapidement le plafonnement de la rétribution à prix coûtant du courant injecté (RPC). Le doublement du plafond à 1.2 ct/kWh qui est à l'ordre du jour du Conseil national le 23.11.09 est un minimum absolu dans la voie de la croissance nécessaire dans ce domaine.

Pour plus d'informations, veuillez contacter :

- David Stickelberger, directeur de Swissolar, 079 323 18 68
- NET Nowak Energie & Technologie AG, 026 494 00 30